



REGLEMENTS DES ACCESSIONS & DESCENTES

DES CHAMPIONNATS « LIBRES SENIORS »

SAISON 2019/2020

PREAMBULE

Le présent règlement prend en compte les conséquences des évolutions votées lors des assemblées générales du D.F.S.M. du 08 juin 2018 et du 26 octobre 2018.

NOTAS

Dans toutes les divisions, si des vacances éventuelles apparaissent pour différents motifs (pas ou moins de descente(s) de Ligue, non engagement, etc.), les places devenues vacantes seront attribuées, dans l'ordre à :

- 1 - la ou les équipes les mieux classées de celles qui devaient descendre, à l'exception de l'équipe classée à la dernière place, les équipes occupant le même rang dans des groupes différents étant le cas échéant départagées :
 - 1.1. au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points - obtenus au classement définitif, pénalités incluses - par le nombre de matchs disputés ;
 - 1.2. en cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.
- 2 - la ou les équipes les mieux classées de la division inférieure suivant celle(s) accédant normalement, les équipes occupant le même rang dans des groupes différents étant le cas échéant départagées :
 - 2.1. au meilleur quotient résultant de la division du nombre de points - obtenus au classement définitif, pénalités incluses - par le nombre de matchs disputés ;
 - 2.2. en cas d'égalité, au meilleur quotient des buts pour et contre.

Il en sera de même si une équipe :

- renonce à l'accession,
 - retire son engagement avant le début de la compétition,
 - ou ne peut accéder à la division ou série supérieure par suite de l'application d'une disposition réglementaire,
- étant entendu que chaque groupe devra délivrer au moins une équipe accédante, classée dans la première moitié de son championnat.

En ce qui concerne les championnats de dernière division, il est précisé que dans le cas où plusieurs équipes d'un même club sont engagées, seule l'équipe identifiée en premier par son club en début de saison, telle que figurant sur les calendriers, peut accéder à la division supérieure.

Exemple pour les équipes 1 - 2 - 3 et 4 d'un même club : seule l'équipe numéro 1 peut prétendre à l'accession.

Il est rappelé que, quel que soit leur classement, les équipes constituées en entente ne peuvent accéder à la division supérieure.

Enfin, il est rappelé que les équipes devront être en règle avec les dispositions des articles 4 & 11 des Règlements des compétitions du D.F.S.M.

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors ou la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes. Ainsi, par exemple, dans le cas de constitution d'un championnat, en application du présent règlement, dont le nombre de participants se révèle trop faible pour en conserver tout l'intérêt sur la durée de la saison, la Commission se réserve le droit, sous le contrôle du Bureau et du Comité de Direction du D.F.S.M., de modifier le nombre d'équipes accédant, voire la structure des niveaux de championnats de la catégorie concernée.

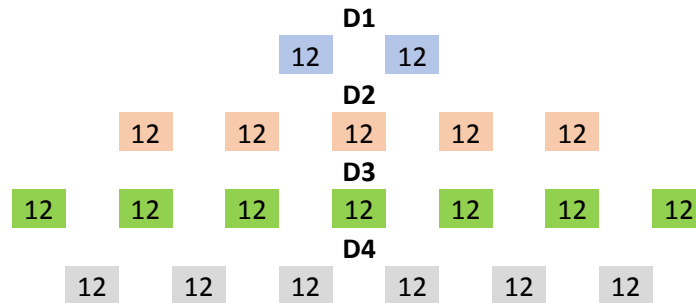
§§§§



SENIOR APRES-MIDI

Lors de la saison 2020/2021, la structure des championnats seniors après-midi sera composée de la manière suivante :

- ✓ D1 : 2 groupes de 12 équipes
- ✓ D2 : 5 groupes de 12 équipes
- ✓ D3 : 7 groupes de 12 équipes
- ✓ D4 : 6 groupes de 10 à 12 équipes



A la fin de la saison 2019/2020, en prenant en compte huit descentes (nombre maximum) de Régional 3 en Départemental 1 et sept montées de Départemental 1 en Régional 3, les dispositions suivantes s'appliqueront :

SENIORS DEPARTEMENTAL 1 - 3 groupes de 12 équipes

D1

1	R3	1	R3	1	R3
2	R3	2	R3	2	R3
3	R3	3	D1	3	D1
4	D1	4	D1	4	D1
5	D1	5	D1	5	D1
6	D1	6	D1	6	D2
7	D2	7	D2	7	D2
8	D2	8	D2	8	D2
9	D2	9	D2	9	D2
10	D2	10	D2	10	D2
11	D2	11	D2	11	D2
12	D2	12	D2	12	D2

Les équipes classées à la première place des trois groupes sont déclarées championnes.

Les équipes classées aux deux premières places et le meilleur troisième des trois groupes accèdent* en Régional 3.

Les deux "moins bon" troisièmes, les équipes classées de la quatrième à la cinquième place et les deux meilleurs sixièmes des trois groupes sont qualifiés pour disputer le championnat de Départemental 1.

Les autres équipes sont versées en Départemental 2.



SENIORS DEPARTEMENTAL 2 - 6 groupes de 12 équipes

D2

1	D1	1	D1	1	D1	1	D1	1	D1	1	D1
2	D2	2	D2	2	D2	2	D2	2	D2	2	D2
3	D2	3	D2	3	D2	3	D2	3	D2	3	D2
4	D2	4	D2	4	D2	4	D2	4	D2	4	D2
5	D2	5	D2	5	D2	5	D2	5	D2	5	D2
6	D2	6	D2	6	D2	6	D2	6	D2	6	D2
7	D2	7	D2	7	D2	7	D2	7	D3	7	D3
8	D3	8	D3	8	D3	8	D3	8	D3	8	D3
9	D3	9	D3	9	D3	9	D3	9	D3	9	D3
10	D3	10	D3	10	D3	10	D3	10	D3	10	D3
11	D3	11	D3	11	D3	11	D3	11	D3	11	D3
12	D3	12	D3	12	D3	12	D3	12	D3	12	D3

Les équipes classées à la première place des six groupes sont déclarées championnes.

Les équipes classées à la première place des six groupes accèdent* en Départemental 1.

Les équipes classées de la deuxième à la sixième place et les quatre meilleurs septième des six groupes sont qualifiées pour disputer le championnat de Départemental 2.

Les autres équipes sont versées en Départemental 3.

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 - 7 groupes de 12 équipes

D3

1	D2	1	D2	1	D2	1	D2	1	D2	1	D2	1	D2
2	D3	2	D3	2	D3	2	D3	2	D3	2	D3	2	D3
3	D3	3	D3	3	D3	3	D3	3	D3	3	D3	3	D3
4	D3	4	D3	4	D3	4	D3	4	D3	4	D3	4	D3
5	D3	5	D3	5	D3	5	D3	5	D3	5	D3	5	D3
6	D3	6	D3	6	D3	6	D3	6	D3	6	D3	6	D3
7	D3	7	D3	7	D3	7	D3	7	D3	7	D3	7	D3
8	D3	8	D3	8	D3	8	D3	8	D3	8	D3	8	D4
9	D4	9	D4	9	D4	9	D4	9	D4	9	D4	9	D4
10	D4	10	D4	10	D4	10	D4	10	D4	10	D4	10	D4
11	D4	11	D4	11	D4	11	D4	11	D4	11	D4	11	D4
12	D4	12	D4	12	D4	12	D4	12	D4	12	D4	12	D4

Les équipes classées à la première place des sept groupes sont déclarées championnes.

Les équipes classées à la première place des sept groupes accèdent* en Départemental 2.

Les équipes classées de la deuxième à la septième place et les six meilleurs huitième des sept groupes sont qualifiées pour disputer le championnat de Départemental 3.

Les autres équipes sont versées en Départemental 4.



SENIORS DEPARTEMENTAL 4 - 4 groupes de 10 équipes

D4

1	D3	1	D3	1	D3	1	D3
2	D4	2	D4	2	D4	2	D4
3	D4	3	D4	3	D4	3	D4
4	D4	4	D4	4	D4	4	D4
5	D4	5	D4	5	D4	5	D4
6	D4	6	D4	6	D4	6	D4
7	D4	7	D4	7	D4	7	D4
8	D4	8	D4	8	D4	8	D4
9	D4	9	D4	9	D4	9	D4
10		10		10		10	

Les équipes classées à la première place des quatre groupes sont déclarées championnes.
Les équipes classées à la première place des quatre groupes accèdent* en Départemental 3.
Les autres équipes des quatre groupes sont qualifiées pour disputer le championnat de Départemental 4.

§§§§

SENIORS MATIN

Lors de la saison 2020/2021, la structure des championnats Seniors Matin sera composée de la manière suivante :

- ✓ D1 : 3 groupes de 12 équipes
- ✓ D2 : 6 groupes de 10 équipes
- ✓ D3 : 7 groupes de 10 équipes

A la fin de la saison 2019/2020, les dispositions suivantes s'appliqueront :

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 - 3 groupes de 12 équipes

Les équipes classées à la première place des trois groupes sont déclarées championnes.
Pas d'accession.

Les équipes classées de la première à la dixième place des trois groupes sont qualifiés pour disputer le championnat de Départemental 1.

Les autres équipes sont versées en Départemental 2.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 - 6 groupes de 9 à 10 équipes

Les équipes classées à la première place des six groupes sont déclarées championnes.

Les équipes classées à la première place des six groupes accèdent* en Départemental 1.

Les équipes classées de la deuxième à la huitième place des six groupes et les neuvièmes des groupes (A-B-C-D-E) sont qualifiés pour disputer le championnat de Départemental 2.

Les autres équipes sont versées en Départemental 3.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 - 7 groupes de 9 à 11 équipes

Les équipes classées à la première place des sept groupes sont déclarées championnes.

Les équipes classées à la première place des sept groupes accèdent* en Départemental 2.

Les autres équipes sont qualifiées pour disputer le championnat de Départemental 3.



§§§§

SENIOR VETERANS

A la fin de la saison 2019/2021, les dispositions suivantes s'appliqueront :

D1 EN CRITERIUM

Groupes A-B-C (10 à 11 équipes)

L'équipe qui remportera la poule des Champions organisée entre les trois clubs classés à la première place des trois groupes, sera désignée championne.

Pas d'accession.

Pas de descente.

Groupes D-E (20 équipes)

Le criterium se déroulera en phase « aller simple ».

Les équipes classées à la première place des deux groupes sont déclarées championnes.

Pas d'accession.

Pas de descente.

DEPARTEMENTAL 1 - 1 groupe de 12 équipes

L'équipe classée à la première place est déclarée championne.

Pas d'accession

Les équipes classées de la première à la dixième place sont qualifiées pour disputer le championnat de Départemental 1.

Les autres équipes sont versées en Départemental 2.

DEPARTEMENTAL 2 - 2 groupes de 9 à 10 équipes

Les équipes classées à la première place des deux groupes sont déclarées championnes.

Les équipes classées à la première place des deux groupes accèdent* en Départemental 1.

Les équipes classées de la deuxième à la huitième place des deux groupes et le neuvième du groupe B sont qualifiées pour disputer le championnat de Départemental 2.

Les autres équipes sont versées en Départemental 3.

DEPARTEMENTAL 3 - 3 groupes de 8 à 9 équipes

Les équipes classées à la première place des trois groupes sont déclarées championnes.

Les équipes classées à la première place des trois groupes accèdent* en Départemental 2.

Les autres équipes sont qualifiées pour disputer le championnat de Départemental 3.

§§§§

** sous réserve de l'application des dispositions réglementaires autorisant l'accession.*